

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Lundi 7 octobre 2024 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal
Située au 1, boulevard du Frère-André

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-185-33

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-187-05

Modifiant le règlement numéro 2009-187 intitulé Construction

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-190-07

Modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Règlement sur les plans
d'implantation et d'intégration architecturale

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté les premiers projets de règlements suivants :

- **2024-185-33** modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, ayant pour objet de modifier les dispositions applicables aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
- **2024-187-05** modifiant le règlement numéro 2009-187 intitulé Construction, ayant pour objet de soustraire la responsabilité de la Municipalité dans la détermination des dommages d'une maison incendiée ou détruite de façon fortuite;
- **2024-190-07** modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin que la modification d'un bâtiment existant nécessitant un agrandissement et/ou un changement de l'architecture pour établir une résidence bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale ou une unité d'habitation accessoire (UHA) ne subissant pas de transformations extérieures ne soit plus soumise au PIIA.

Une assemblée publique de consultation sur ces premiers projets de règlements se tiendra le lundi 7 octobre 2024 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André. Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Lesdits projets de règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Le projet de règlement numéro **2024-185-33** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- Le projet de règlement numéro 2024-185-33 concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Le projet de règlement numéro **2024-187-05** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro **2024-190-07** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 5^e jour du mois de septembre 2024.



Manon Donais, directrice générale
et greffière-trésorière